

N°337

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JUN 2024



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

PAS DE PAIX SANS LIBERTÉ

SÉNÉGAL / GÉNOCIDE DES TUTSIS

Gifle mémorielle

Le verdict des sept juges de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) tombé le 4 avril est unanime : la France est coupable de « traitements inhumains ou dégradants » pour avoir manqué au « droit au respect de la vie privée ». En cause, l'« accueil » réservé aux 90 000 harkis et leurs familles réfugiés en France après la guerre d'indépendance algérienne. Pourtant, le 20 septembre 2021, Emmanuel Macron avait demandé « pardon » aux harkis, reconnu un « abandon de la République française » et annoncé un projet de loi de reconnaissance et de réparation. Insuffisant, selon Charles Tamazount, haut fonctionnaire né au camp de Bias dans le Lot-et-Garonne et président du Comité Harkis et Vérité. Depuis 2011, il demandait à la justice française de reconnaître les préjudices subis par sa famille ainsi que l'abandon par la France de ses soldats algériens. Tribunal administratif, cour d'appel et Conseil d'État s'étant déclarés incompétents sur ce point, il porte l'affaire devant la CEDH en 2019. Or, c'est au même moment qu'Emmanuel Macron demande pardon. Simple coïncidence, ou manœuvre dilatoire ? La loi de reconnaissance et de réparation, votée en février 2022, reconnaît bien les « conditions indignes de l'accueil » ainsi que les « privations de liberté » et prévoit bien une réparation financière, mais celle-ci est jugée inadéquate et insuffisante par la CEDH, sans compter que les bénéficiaires ne pourraient alors plus contester le drame des harkis devant un tribunal. M. Tamazount accuse : l'État français voulait « éteindre l'action devant la CEDH pour éviter une condamnation. Ça n'a pas marché », cheh.

Front(ex) national

Le 23 avril dernier, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'association Utopia 56 déposaient plainte contre



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Töbner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** L. Dawidowicz, J. Beurk, P. Garesio, B. Godin - **Image de couverture** La Bataille de Saint-Domingue, huile sur toile de Janvier Suchodolski, 1845, musée de l'Armée polonaise, Varsovie. - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2024 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Fabrice Leggeri, candidat Rassemblement national (RN) aux élections européennes, pour « complicité de crime contre l'humanité et complicité de crime de torture » (*Le Monde*, 23/04/24). En tant que directeur de l'agence européenne de gardes-frontières et de garde-côtes Frontex de 2015 à 2022, il aurait couvert ou facilité le refoulement illégal d'embarcations de personnes exilées vers la Turquie. À de nombreuses reprises, Frontex aurait omis d'alerter sur la situation de détresse de ces embarcations, voire aurait communiqué certaines informations aux gardes-côtes libyens. L'agence aurait ainsi favorisé le retour des exilé·e·s en Libye, où ils sont exposés à des crimes contre l'humanité (torture, viol, esclavage...). La plainte se base notamment sur un rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) sorti en 2022, qui atteste que Frontex n'a pas alerté sur de nombreux incidents graves dont elle avait pourtant connaissance. Ce rapport avait mené à la démission de Fabrice Leggeri, qui a « délibérément ignoré la commission des exactions » et « vraisemblablement impulsé leur dissimulation ». Les pratiques criminelles de Frontex étaient connues avant la publication du rapport de l'OLAF, et n'ont malheureusement pas disparu après la démission de celui qui a été trop longtemps soutenu par les différents États membres de la Commission européenne, à commencer par la France.

Positivons

La première tournée africaine du nouveau ministre français des Affaires étrangères était soigneusement balisée pour faire oublier les déconvenues diplomatiques et militaires de la France au Sahel ces derniers mois. « L'objectif était de réaffirmer que l'Afrique est une grande priorité diplomatique française et que notre pays est un partenaire crédible, respectueux et qui sait se renouveler », confie une source diplomatique au journal *L'Opinion* (09/04/2024). Trois pays emblématiques au menu. Le Kenya d'abord, où la présence économique française s'est renforcée ces dernières années, est qualifié de « pays raisonnable, qui n'attise pas les tensions », par le Quai d'Orsay (*Le Monde*, 06/04/2024). Au Rwanda ensuite, la présence du ministre pour les 30es commémorations du génocide des Tutsis devait illustrer la

poursuite de la normalisation entre les deux pays, mais elle a surtout fait ressortir en creux l'absence du chef de l'État français, sur fond de bourde diplomatique de premier ordre (cf. ci-dessous). « En Côte d'Ivoire enfin, le ministre a voulu montrer que la France savait aussi réussir dans son ancien pré carré », résume *L'Opinion*. « Les caméras ont été braquées sur l'antenne régionale du laboratoire d'innovation pour la démocratie en Afrique, confiée au philosophe Achille Mbembe. » Il fallait « redonner du positivisme aux relations entre la France et l'Afrique », a expliqué Séjourné au terme de sa tournée (Entretien avec RFI et France 24, 08/04/2024). Croit-il vraiment qu'un petit coup de com' et de novlangue vont suffire à apurer les contentieux francoafricains ?

Rétropédalage

« La France, qui aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains, n'en a pas eu la volonté ». Voilà les mots qu'Emmanuel Macron aurait dû prononcer le 7 avril, à l'occasion de la commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda, provoquant une levée de boucliers de la vieille garde mitterrandienne (Védrine en tête) et de certains militaires. Des mots pourtant insuffisants et qui avaient sans doute pour objectif d'éteindre le débat sur la complicité de génocide. Sauf que, contrairement à l'annonce de l'Élysée, ces mots insuffisants n'ont même pas été prononcés : « Je crois avoir tout dit ce 27 mai 2021 quand j'étais parmi vous. Je n'ai aucun mot à ajouter, aucun mot à retrancher », déclarera Macron, laconique, dans son discours du 7 avril. Ce 27 mai 2021 en question, il avait reconnu solennellement la « responsabilité accablante [de la France] dans un engrenage qui a conduit au pire ». Il s'était abstenu de parler de culpabilité ou de complicité, il n'aura finalement pas fait un pas en plus. « Un juriste impliqué dans les dossiers rwandais écrivait même à Mediapart pour observer que le président de la République, en affirmant que la France n'avait « pas eu la volonté » d'empêcher le génocide alors qu'elle le pouvait et le devait » aurait offert « l'élément intentionnel susceptible de manquer dans certains dossiers judiciaires ouverts sur des soupçons de complicité, même par abstention. » (Mediapart, 09/04/24).

Comme annoncé, comme redouté, l'heure est aux affrontements en Kanaky-Nouvelle-Calédonie où l'on décompte déjà plusieurs morts au moment où nous bouclons ce numéro. Voilà qui vient rappeler à celles et ceux qui auraient pu l'oublier que cet archipel du sud du Pacifique est toujours une colonie. L'inscription du pays sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU depuis 1986 vient rappeler cette évidence. C'est une réalité matérielle et une continuité historique : occupation militaire, politique d'installation de colons, spoliation des terres, racisme systémique, massacres et violences diverses ont jalonné plus de 170 années de présence française. Et continuent de le faire.

L'instauration d'un couvre-feu, puis de l'état d'urgence (comme déjà en 1985 sur le territoire), la militarisation d'une répression dirigée essentiellement contre le peuple colonisé ou même, plus anecdotique, la dénonciation d'une ingérence supposée de puissances étrangères... Tout ici nous rappelle que derrière les discours, les méthodes d'un État colonial ne changent pas. La seule vraie nouveauté, XXI^e siècle oblige, est l'interdiction de TikTok. Censurer les réseaux sociaux : une première sur un territoire d'un pays de l'Union européenne, mais une habitude des régimes autoritaires. Y ont eu recours la Chine, l'Iran, la Russie, la Turquie et une poignée de pays africains. La France est en bonne compagnie.

En Kanaky-Nouvelle-Calédonie, l'histoire bégaie. Il y a 40 ans, les affrontements avaient fait sur place plus de 90 morts, en très grande majorité Kanak. On retrouve hélas aujourd'hui la plupart des ingrédients qui avaient alors conduit à l'embrasement : mépris du peuple autochtone et de la revendication indépendantiste, armement à outrance de colons prêts à tuer... et entêtement français autour de la question du corps électoral, cruciale pour un peuple mis en minorité sur ses propres terres par la

colonisation de peuplement. Fin 1984, le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) naissant lançait une vaste mobilisation pour protester contre le refus du gouvernement français de restreindre l'accès au vote pour les élections territoriales. Un « boycott actif » durement réprimé, qui marquait le début de la période la plus sanglante des « événements » de ces années 1980.

A l'époque, le leader indépendantiste Éloi Machoro, dont la photo le montrant fracassant une urne électorale à coups de hache allait faire le tour du monde, écrivait que ce qui se jouait là n'était ni plus, ni moins que « la survie du peuple kanak ». Que pourrait-on dire d'autre aujourd'hui ? Si les projets de l'État français se concrétisent, à commencer par l'inscription sur les listes électorales locales de dizaines de milliers de nouvelles personnes venues de l'Hexagone et résolument hostiles à toute idée d'indépendance, les Kanak perdront durablement tout réel pouvoir sur leur présent et sur leur avenir.

Le peuple kanak n'a donc d'autre choix que de poursuivre la lutte pour sa liberté comme il l'a toujours fait. L'actualité nous prouve qu'il en a pleinement conscience, y compris au sein de sa jeunesse parfois hâtivement présentée comme dépolitisée. Dès lors, faudra-t-il qu'une situation terrible, intenable se prolonge en Kanaky-Nouvelle-Calédonie pour que l'État français fasse machine arrière et prenne enfin le chemin d'une véritable décolonisation ? Faudra-t-il en arriver à un épisode comparable au massacre de la grotte d'Ouvéa de mai 1988 (19 Kanak assassinés par l'armée française) ? Nous aussi avons un rôle à jouer pour éviter un tel dénouement tragique, en recréant et renforçant dès à présent un véritable front de solidarité ici, au cœur même de la puissance coloniale.

Benoît Godin

UNE HISTOIRE QUI BÉGAIE

Sommaire

2 BRÈVES

3 ÉDITO

4 SÉNÉGAL

Entretien avec Boubacar Boris Diop

6

GÉNOCIDE DES TUTSIS

Le cri du Falcon

Le négationnisme dans tous ses états (2)

Un négationnisme français

11

À LIRE De l'huile sur le feu

SÉNÉGAL DIOMAYE FAYE DEVRA TENIR COMPTE D'UN « AUTHENTIQUE DÉSIR D'ÉMANCIPATION » VIS-À-VIS DE LA FRANCE

**Au Sénégal, l'élection de Bassirou Diomaye Faye rebat les cartes.
Entretien avec Boubacar Boris Diop, écrivain sénégalais.**

**Vous faites partie des personnalités qui se sont mobilisées contre les coups tor-
dus du clan de Macky Sall destinés à le
maintenir au pouvoir, quel est votre
état d'esprit, et plus largement celui de
la population sénégalaise après le suc-
cès de Bassirou Diomaye Faye à la pré-
sidentielle ?**

Jusqu'au dernier moment nous avons re-
douté le pire car il était difficile de s'imaginer
que des groupes et des individus extrême-
ment puissants pouvaient se résigner à
perdre leurs privilèges sans tenter un coup
de force. Tout s'est finalement très bien pas-
sé et à mon avis la chose la plus importante a
été le refus par les Sénégalais d'un deuxième
tour qui aurait été synonyme de tractations
politiciennes de bas étage. Le 24 mars, les
électeurs ne se sont pas seulement débarras-
sés d'un homme, ils ont aussi envoyé à la re-
traite toute une classe politique qui dictait sa
loi au pays depuis les années cinquante.
C'est une véritable rupture, car, en temps
normal, les trois quarts des partisans de Mac-
ky Sall seraient déjà en train de grenouiller
autour du nouveau président. Ce phéno-
mène de « transhumance politique » est diffi-
cilement concevable dans le contexte actuel.
Il permettait aux plus corrompus de se
mettre à l'abri de poursuites pénales pour
enrichissement illicite. A ce jour, la reddition
des comptes est fermement exigée par la
population. Le pillage des ressources natio-
nales n'a certes pas débuté avec les libéraux,
mais, en vingt quatre ans de pouvoir, Abdou-
laye Wade et Macky Sall ont littéralement mis
à sac le pays. Les chiffres de ce carnage finan-
cier donnent le vertige et il est donc attendu

du président Faye une véritable moralisation
de la vie politique. Mais ce n'est pas tout : il y
a eu des crimes de sang, François Mancabou
est mort sous la torture et les gendarmes Di-
dier Badji et Fulbert Sambou ont disparu de-
puis novembre 2022 dans des circonstances
troubles. Par ailleurs, selon Amnesty Interna-
tional, au moins soixante jeunes sont morts
au cours des manifestations, dont certains
suite à des tirs à balles réelles : la responsabi-
lité du régime de Macky Sall est d'autant plus
engagée que les rares marches autorisées se
sont toutes déroulées sans le moindre inci-
dent. Le pays veut des explications.

**Quels changements attendez-vous des
nouvelles autorités sénégalaises ?**

La lutte contre l'impunité est un préalable
absolu si on veut atteindre les objectifs ma-
jeurs que sont la souveraineté et le dévelop-
pement. Il est trop tôt pour juger le
président Faye mais on peut dire que la for-
mation du gouvernement et le fait qu'il se
soit mis en retrait de son parti d'origine,
sont des signes positifs. Beaucoup ont tou-
tefois critiqué la faible représentativité fémi-
nine dans l'équipe gouvernementale et je
suis entièrement d'accord avec eux. Le pré-
sident Faye considère l'emploi des jeunes et
le coût de la vie comme des chantiers priori-
taires et cela est bien normal dans un pays
où 75 % de la population a moins de trente
cinq ans. Ce sont ces millions de jeunes qui
ont confié à Diomaye Faye et Ousmane Son-
ko la mission de changer leur destinée. On a
entendu certains d'entre eux dire avant
l'élection qu'ils allaient rester pour voter
mais que si le Pastef ne gagnait pas, ils pren-

draient les pirogues pour l'Europe, quitte à y
laisser leur vie. Ça donne une idée de l'im-
mense espoir suscité par le président Dio-
maye Faye.

**Peut-on envisager un approfondisse-
ment de la démocratie dans un pays où
les alternances n'ont jusqu'ici pas réglé
les questions des mandats, de l'hyper-
présidentialisme et de la séparation des
pouvoirs ?**

Il y a toujours eu des doutes sur la fiabilité
de notre système électoral. Mais après ce qui
est arrivé le 24 mars, rien ne saurait justifier
un tel scepticisme, les Sénégalais sont bien
en mesure de choisir leurs dirigeants en
toute transparence. Cela dit, les trois années
de traque du régime de Sall contre Sonko
ont été comme un miroir grossissant, elles
ont mis en évidence la face la plus hideuse
de la démocratie sénégalaise. Pour ne don-
ner que l'exemple de la justice, on a fini par
se demander d'où sortaient tant de magis-
trats si prompts à piétiner allègrement les
lois au point de falsifier des procès-verbaux
de gendarmerie, d'extirper des tréfonds du
Code pénal le mystérieux délit de « corrup-
tion de la jeunesse » et de faire d'une banale
affaire de diffamation le dossier judiciaire le
plus important de la nation. Plus que le
contrôle de l'Assemblée, cette mise sous tu-
telle du pouvoir judiciaire a rendu possible
l'hyper-présidentialisme pendant le règne de
Macky Sall et de ses prédécesseurs. Le ré-
équilibrage des trois pouvoirs est devenu la
principale revendication d'une société civile
qui a soutenu très activement le candidat
Diomaye Faye. Et ce dernier a solennelle-

ment promis qu'une fois élu, il appliquerait les conclusions des Assises nationales et le Pacte National de Bonne Gouvernance qui restent à ce jour le meilleur antidote à l'hyper-présidentialisme. Rien dans sa démarche à ce jour ne fait craindre un éventuel reniement de sa parole par le nouveau président. La société civile est d'ailleurs en état d'alerte et ne se satisferait pas d'un statu quo qui risquerait de dériver progressivement vers l'exercice solitaire du pouvoir.

Bassirou Diomaye Faye a promis de rompre les liens avec l'ancienne puissance coloniale française, pensez-vous qu'une réelle émancipation est en cours, dans les domaines économique et militaire ?

On prête assez souvent au duo Faye-Sonko la ferme intention de rompre les liens avec l'ancienne puissance coloniale mais, à ma connaissance, ils n'ont jamais rien dit de tel et je ne me souviens pas non plus les avoir entendus évoquer la présence militaire française au Sénégal. Quant au franc CFA, il en a été très brièvement question pendant la campagne électorale. La vérité est que sur certains sujets, le Pastef n'est manifestement pas bien préparé. On hésite cependant à lui en tenir rigueur dans la mesure où ces trois dernières années, le leader de cette formation politique a consacré plus de temps et d'énergie à se défendre qu'à mettre au point son projet de gouvernement. Cela dit, Diomaye Faye s'efforce déjà au moins de casser les codes qui ont jusqu'ici signalé au monde la soumission à l'Élysée de tout président sénégalais nouvellement élu. Au regard de l'histoire du Sénégal, pion majeur dans le dispositif de la Francafrique, le simple fait que Paris devienne du jour au lendemain un partenaire comme un autre est une véritable révolution. Il se pourrait bien que des deux côtés on se satisfasse de cette sorte de paix des braves, la France qui a déjà perdu la Centrafrique, le Burkina, le Mali et le Niger, n'ayant plus les moyens de dicter sa volonté à de jeunes dirigeants sénégalais qui se réclament de Cheikh Anta Diop, Mamadou Dia et Thomas Sankara. Et Faye sait bien qu'il se trouve à la tête du premier pays africain où, depuis l'époque coloniale, les intérêts français – Auchan, Total, Eiffage etc. – ont été ciblés en tant que tels par des foules en colère. Cela veut dire que le mot d'ordre « France Dégage » de la jeunesse n'est pas un simple slogan, il est le reflet d'un authentique désir

d'émancipation dont Diomaye Faye devra tenir compte. Mais s'il est clair que le nouveau pouvoir sénégalais sera moins soumis que ses prédécesseurs à une tutelle néocoloniale impudique et humiliante, je ne le vois pas pour autant pousser trop loin le bouchon souverainiste ou s'inscrire dans une logique panafricaniste semblable à celle du Burkina, par exemple. L'histoire politique du Sénégal, la francophilie de notre élite intellectuelle, le type d'armée que nous avons peuvent expliquer un choix qui au fond paraît s'imposer de lui-même, celui du rééquilibrage plutôt que de la rupture. Cela étant dit, je suis très intrigué par le fait que l'on ne parle presque jamais de l'implication américaine dans cette crise. Elle a été tout simplement spectaculaire et, à titre d'exemple, lorsque Macky Sall a reporté l'élection du 25 février, il y a eu cinq ou six déclarations indignées depuis



Bassirou Diomaye Faye à Dakar le 22 avril 2024

Washington, dont celle d'Anthony Blinken lui-même. Ces interventions répétées et parfois assez menaçantes ont encore plus fragilisé Macky Sall et précipité sa chute. Et puisque, contrairement à ce qu'ils prétendent, les Américains n'agissent jamais de la sorte pour sauver ou protéger la démocratie, il est logique de se demander pourquoi ils ont été si intéressés par la situation au Sénégal. Il est clair qu'ils attendent un renvoi d'ascenseur et toute la question est de savoir si, au nom de la souveraineté promise, le nouveau régime saura ou voudra se montrer ingrat à leur égard. Quand on voit avec quelle aisance le Niger a mis fin à la présence militaire américaine, on se dit que cela ne saurait être exclu a priori.

Vous êtes depuis longtemps profondément engagé pour la mémoire et la reconnaissance du génocide des Tutsi du Rwanda, qu'avez-vous pensé des déclarations de Macron à l'occasion des 30èmes commémorations ?

On ne peut qu'être d'accord avec ce conseiller de Macron qui a laissé entendre que la France qui aurait pu arrêter le génocide n'a pas cru devoir le faire. J'ai moi-même écrit il y a quelques années qu'un simple coup de fil de l'Élysée à Bagosora, Jean Kambanda ou Nahimana aurait pu sauver d'une mort horrible des centaines de milliers de Tutsi. En apprenant que Macron s'apprêtait à reprendre ces propos, j'ai pensé comme sans doute la plupart de ceux qui travaillent sur ce sujet : encore un petit bout d'aveu venu de l'Élysée... Mais voilà, quelques jours plus tard, le président français a dû battre en retraite face au puissant lobby voué à la défense du soi-disant héritage moral de Mitterrand. En fait, l'existence même d'un tel lobby montre à quel point François Mitterrand s'est déshonoré au Rwanda. Sans cela, quel besoin y aurait-il eu de mobiliser tant d'éminentes personnalités civiles et militaires en sa faveur ? Vous savez, dans l'histoire coloniale française, les millions de morts à Madagascar, au Cameroun et en Algérie – pour ne parler que des plus grands massacres – montrent bien que la France a versé plus de sang pour se maintenir en Afrique que pour la conquérir. On ne parle presque plus de nos jours de ces terribles campagnes dites de pacification alors que Paris continue à être sommé de s'expliquer à propos de son rôle au Rwanda. N'est-il d'ailleurs pas significatif que trente ans après le génocide des Tutsi, Jean Glavany écrive dans *Libération* qu'il reste « d'une actualité brûlante » en France ? Les officiels français ne sont pas habitués à voir leur « mission civilisatrice » sur notre continent ainsi remise en cause, mais je crois bien que, pour eux, la partie est perdue d'avance. Ceux qui font encore de la résistance ne seront plus là dans deux ou trois décennies et la complicité pleine et entière de l'État français dans le dernier génocide du vingtième siècle sera acceptée de tous.

Propos recueillis par Patrice Garesio

RWANDA

LE CRI DU FALCON

Recension du livre de Bernard Maingain, sous-titré « Un crime judiciaire d'État ».

Un non-lieu confirmé en cassation... et puis plus rien. La justice française a refermé le dossier de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, qui servit de déclencheur au génocide des Tutsis. Bien que trois Français figurent parmi les victimes, elle a renoncé à identifier les auteurs du crime. Bernard Maingain, l'avocat des responsables du FPR mis en cause par le juge Bruguière, brise le silence sur une instruction truffée de manipulations et de mensonges, qu'il qualifie de « crime judiciaire d'État ».

L'affaire Péan : un prélude

Pour Bernard Maingain, c'est le livre de Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, véritable brûlot négationniste et raciste, qui a servi de « courte échelle » à l'instruction du juge Bruguière, nimbant son enquête d'idéologie anti-tutsie et de parti-pris anti-FPR. S'appuyant sur les révélations de Wikileaks (p.77), Bernard Maingain met « en cause l'impartialité de l'instruction menée par le juge (...) [son] hostilité manifeste (...), le fait que ce même magistrat s'est engagé dans une formation politique [française] dont plusieurs dirigeants peuvent théoriquement être soupçonnés de complicité de génocide, ce qui porte atteinte à l'exigence d'apparence d'indépendance du magistrat ».

Une ordonnance passée au crible

La démonstration est précise, les questions nombreuses. Les tueurs avaient besoin de savoir que l'avion était en zone d'approche : avec qui étaient-ils en contact radio ? Est-ce la raison de l'assassinat des gendarmes français Didot et Maier encore non élucidé ? (*Libération*, 10/01/2013). Qu'avaient pu voir ou entendre les villageois du secteur pour qu'on les massacre dans les jours suivants ?¹ Pourquoi le juge n'a-t-il pas pris en compte (p. 269) « le témoignage du colonel de Saint Quentin (...) [qui]

permettait d'indiquer de manière indiscutable le point de départ des missiles (...) inaccessible à un commando extérieur tant pour s'y rendre que pour se replier » ? Pourquoi l'enquête de l'auditorat belge et de ses experts écossais (p.107) n'a-t-elle pas été intégrée à l'enquête française ? Il est vrai que l'enquêteur belge Artiges était convaincu de la responsabilité française dans l'attentat (p.96), un point de vue que le juge Bruguière était loin de partager.

Un espion au service de Bruguière

B. Maingain raconte comment Paul Barril a conseillé à l'enquêteur Payebien (p.141) de s'attacher les services de Fabien Singaye, pourtant chassé de Suisse pour espionnage en août 1994. Gendre de Félicien Kabuga, « le financier du génocide », Singaye a des liens privilégiés avec le clan Habyarimana. Il va servir d'« interprète pour deux témoins directs et pour la traduction d'une pièce importante, à savoir l'enregistrement de la tour de contrôle ». La perquisition chez Barril (p.145) révélera que Singaye était employé par Secrets, la société de Paul Barril, lequel a fait après le génocide « des offres de service (...) auprès des autorités françaises (...) dans une perspective de reconquête du pouvoir par voie diplomatique et, à défaut, par la force militaire ».

La boîte noire et les enfumages du dossier

Concernant la boîte noire de l'avion, B. Maingain décortique une instruction faite de mensonges à répétition. Après la chute de l'avion (p.155), « l'équipe de Grégoire Saint Quentin recherche la fameuse boîte noire la nuit du 6 au 7 avril 1994 ». L'officier affirme que ses recherches, qu'il situe le lendemain, « ne furent pas fructueuses ». Mais, le 28 juin 1994, Paul Barril se targue de l'avoir retrouvée. Un mensonge grossier, vite



démonté par des experts. Mais pourquoi l'a-t-il fait ? Et pour qui ? Cette mascarade ne le décrédibilisera pourtant pas aux yeux de l'enquêteur Payebien. En 2004, nouveau rebondissement, orchestré par le journaliste Stephen Smith (p.506) : la boîte noire aurait été saisie par l'ONU. Bruguière est obligé d'enquêter, pour conclure qu'il s'agit en fait de celle d'un Concorde. Qui a fabriqué la mise en scène ? Comment ? Quant à la boîte noire du Falcon, qui la détient ? Pourquoi la faire disparaître ?

Un non-lieu comme fin de non-recevoir

Une fois les enquêtes sérieusement menées par les juges qui ont succédé au juge Bruguière (p.257 à 280) et le non-lieu prononcé pour les Rwandais mis en accusation, aucune autre thèse n'a été étudiée. La Cour de cassation a rejeté les pourvois déposés par les familles de victimes. Reste donc à découvrir les instigateurs, les auteurs, les complices de l'attentat. On peut se demander pourquoi les parties civiles n'ont jamais demandé d'examiner d'autres pistes. A moins qu'on leur ait déconseillé de le faire ?

Laurence Davidowicz

Bernard Maingain, *Le cri du falcon : un crime judiciaire d'État*, préface de Lef Foster, Histoires et images, mars 2024, 520 p. 30 €

GÉNOCIDE DES TUTSIS LE NÉGATIONNISME DANS TOUS SES ÉTATS (2)

Consubstantiel au génocide, le négationnisme ne passe pas seulement pas la négation pure et simple ou la dénaturation du crime maquillé en « guerre civile » ou en « affrontements interethniques ». Il s'exprime aussi, dans le cas du génocide des Tutsis, à travers l'inversion des responsabilités, d'une part, et le renversement de l'accusation, d'autre part.

Inverser les responsabilités du génocide perpétré contre les Tutsis, c'est en faire porter le poids au Front Patriotique Rwandais (FPR). Ce mouvement politico-militaire majoritairement tutsi ne se serait pas contenté de ce que lui concédaient les accords de partage du pouvoir signés à Arusha à l'été 1993. Il aurait voulu le contrôle total du Rwanda, ce qu'il ne pouvait obtenir que par les armes. Il aurait pour cette raison assassiné le président Habyarimana en abattant son avion le 6 avril 1994, sans égard pour les conséquences sur les Tutsis du Rwanda. Cet attentat ayant donné le coup d'envoi du génocide, le discours négationniste propage à l'envi l'idée que le FPR aurait « sacrifié » les siens dans sa soif inextinguible de pouvoir.

Le FPR co-auteur du génocide ?

Contredite par les faits – le FPR n'a pas commis l'attentat, cf. p. 6 –, cette thèse du « sacrifice des Tutsis » est poussée à l'extrême par la journaliste canadienne Judi Rever. Dans son livre *Rwanda : l'éloge du sang* (2020), celle-ci écrit en effet que le FPR ne s'est pas seulement montré indifférent au sort des Tutsis, mais qu'il a suscité et encouragé leur extermination dans le but de légitimer sa prise de pouvoir par le fait d'avoir mis fin à un génocide qu'il aurait lui-même provoqué. Pour faire bonne mesure, Rever soutient que des commandos FPR auraient contribué au génocide des Tutsis en s'infiltrant au sein des milices hutues extrémistes.

Judi Rever écrit ainsi : « Kagame et ses collègues ayant grandi au Rwanda [Sic. Il s'agit d'une erreur de traduction. Il faut lire :

« en Ouganda »] ont provoqué et alimenté le génocide rwandais en 1994, de manière à s'emparer du pouvoir et à s'y maintenir pendant une longue période. Ils ont potentialisé cette violence en infiltrant les Interahamwe à Kigali, à Butare et à Ruhengeri, et en exhortant les jeunes miliciens à tuer davantage de Tutsis. [...] Observant et facilitant le carnage qui se jouait sous leurs yeux, [les responsables du FPR] se sentaient forts et confiants : ils allaient enfin cueillir les fruits de leur stratégie et s'emparer en sauveurs du pouvoir. Le nombre de victimes au Rwanda grimpa en flèche. Le FPR allait sauver les Tutsis, alors même qu'il les offrait en sacrifice » (p. 301-302).

Pour appuyer ses affirmations, Rever soutient notamment que c'est Paul Kagame lui-même, à l'époque chef du FPR et aujourd'hui président du Rwanda, qui aurait supervisé l'extermination des Tutsis de Bisesero. Une extermination dans laquelle les commandos infiltrés du FPR auraient joué un rôle crucial. Des assertions en contradiction totale avec les conclusions du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), qui a eu l'occasion d'examiner le génocide à Bisesero lors de plusieurs procès¹.

Quand Judi Rever épilogue, à partir de témoignages d'anciens membres du FPR en rupture de ban, sur des commandos FPR agissant sur ordre direct de Paul Kagame, la Chambre de première instance puis la Chambre d'appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) ont établi que ce sont les autorités rwandaises de l'époque, au plus haut niveau de l'État, qui ont organisé l'extermination des Tutsis de Bisesero : le président par intérim, Théodore

Sindikubwabo, le Premier ministre, Jean Kambanda, le ministre de l'Information, Elyézer Niyitegeka, le ministre de l'Intérieur, Édouard Karemera, le préfet de Kibuye, Clément Kayishema, le président du MRND (Mouvement Républicain National pour le Développement – le parti du défunt président Habyarimana), Mathieu Ndirumpatse. Tous ces responsables politiques de premier plan ont été reconnus coupables d'avoir mené des attaques à Bisesero, tenu des réunions pour organiser les massacres, incité la population locale à tuer, et ce tout au long des mois d'avril, mai et juin 1994. On peut s'étonner qu'une thèse aussi peu vraisemblable et contredite par plusieurs décisions de la justice internationale puisse être prise au sérieux par quiconque.

Le renversement de l'accusation de génocide

Mais Judi Rever va plus loin. Elle affirme aussi que le FPR a commis un « génocide des Hutus » (*Éloge du sang*, p. 300) parallèle à celui des Tutsis. Elle gonfle démesurément le nombre des Hutus tués par le FPR au Rwanda, et évoque, au terme de calculs fondés sur des extrapolations invérifiables, des centaines de milliers de victimes. Elle cite, sans le nommer, un enquêteur des Nations Unies qui parle, lui, « d'au moins un demi-million », et un ancien responsable du FPR qui avance le chiffre d'un million (p. 21 et note 398, pp. 304-305). Courantes chez les négationnistes de la Shoah, que Nadine Fresco nommait les « redresseurs de morts », ces exagérations visent à équilibrer le nombre de victimes tutsies ayant péri dans le

génocide et le nombre de victimes hutues, incluant ainsi une équivalence trompeuse. Il s'agit de gommer la différence essentielle entre un génocide et d'autres formes de crimes contre l'humanité, le premier impliquant la volonté d'exterminer un groupe ciblé comme devant disparaître, d'établir ce que Linda Melvern nomme une « équivalence morale » entre les auteurs du génocide et le FPR. « Des salauds face à d'autres salauds », comme a pu le dire la journaliste Natacha Polony.

Ce renversement de l'accusation de génocide remonte à la préparation même de l'extermination des Tutsis. Ses concepteurs ont, dans les années précédant celui-ci, intoxiqué l'opinion rwandaise par une propagande mettant en avant un soi-disant plan tutsi d'éradication des Hutus. Pendant le génocide lui-même, le gouvernement qui le perpète prétend que le FPR tue des centaines de milliers de Hutus, ce que Human Rights Watch dément en mai 1994. C'est la thèse dite du « double génocide » : il y aurait eu, parallèlement au génocide perpétré contre les Tutsis par le gouvernement intérimaire rwandais, un génocide commis par le FPR contre les Hutus. À partir de 1996, l'accusation est renouvelée à l'occasion des massacres de Hutus perpétrés par les troupes du FPR et la rébellion dirigée par Laurent-Désiré Kabila, lors de la guerre de 1996 - 1997 au Zaïre qui a abouti au renversement du maréchal Mobutu.

Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les troupes du FPR au Rwanda sont bien documentés. Dans leur ouvrage *Aucun témoin ne doit survivre*. Le génocide au Rwanda, Human Rights Watch (HRW) et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) estiment pour leur part que : « Dans sa poursuite d'une victoire militaire et de l'arrêt du génocide, le FPR tua des milliers de gens, aussi bien des non-combattants que des troupes gouvernementales et des miliciens. En cherchant à établir leur contrôle sur la population locale, ils tuèrent aussi des civils par de nombreuses exécutions sommaires et des massacres. Il semble qu'ils aient tué des dizaines de milliers de gens durant les quatre mois de combat, entre avril et juillet [1994]. Les tueries diminuèrent en août et se réduisirent nettement après la mi-septembre, lorsque la communauté internationale exerça des pressions pour que le carnage cesse » (p. 805).

Pour ce qui est des crimes commis au Congo, le « Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo » rendu public par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en 2010, mentionne, s'agissant spécifiquement des Hutus rwandais tués pendant les deux guerres du Congo, « l'ampleur des crimes et le nombre important de victimes, probablement plusieurs dizaines de milliers, [...] une majorité d'enfants, de femmes, de personnes âgées et de malades » (§ 31). Un chiffre précisé par le journaliste de la *Tageszeitung* Dominic Johnson, qui conclut, à partir des données du Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU, que le nombre des disparus s'élève à 40 000 : « Ce nombre comprend aussi des réfugiés dispersés ainsi que les nombreuses victimes des conditions humanitaires catastrophiques. Par conséquent, seule une fraction de ces 40 000 réfugiés manquants était bel et bien victime des massacres ».

Le « rapport Mapping » examine aussi les raisons de ne pas retenir l'accusation de génocide, l'intention de détruire le groupe hutu n'étant pas établie. Les Hutus demeurés au Zaïre après le retour et l'accueil au Rwanda de centaines de milliers d'entre eux ont pu être pourchassés et massacrés parce qu'ils étaient assimilés aux génocidaires : « Finalement, les faits qui démontrent que les troupes de l'AFDL/APR [la rébellion menée par Laurent-Désiré Kabila et l'armée rwandaise] ont épargné la vie, et ont même facilité le retour au Rwanda d'un grand nombre de réfugiés hutus, plaident à l'encontre de l'établissement d'une intention claire de détruire le groupe. » Le rapport conclut prudemment à la nécessité d'une investigation plus approfondie : « Seule une pareille enquête suivie d'une décision judiciaire sera en mesure de déterminer si ces incidents constituent des crimes de génocide » (§ 32, 521, 522).

Une telle intention génocidaire de la part du FPR à l'encontre des Hutus est-elle plausible quand le Rwanda post-génocide accueille, à l'automne 1996, plus d'un million de Hutus, pour la plupart d'entre eux retenus dans les camps de réfugiés du Zaïre ? Des camps contrôlés par les auteurs du génocide auxquels la population civile

servait de bouclier humain. Car, si Paul Kagame a déclenché la première guerre du Congo en 1996, c'est après avoir demandé vainement à la communauté internationale de désarmer les génocidaires, présents dans les camps, qui préparaient la reconquête militaire du Rwanda avec le soutien français. Dans les années 2000, le Rwanda accueille en outre les ex-combattants démobilisés des Forces de Libération du Rwanda (FDLR), créées par d'anciens responsables du génocide. Certains d'entre eux sont même intégrés à l'armée nationale, comme leur ancien commandant Paul Rwarakabije. Ajoutons que de nombreux exécutants du génocide condamnés par les tribunaux gacaca vivent aujourd'hui libres au Rwanda après avoir purgé leur peine, ce qui n'est pas sans inquiéter de nombreux rescapés tutsis.

Comme l'a écrit Pierre Vidal-Naquet, « [l]es assassins de la mémoire ont bien choisi leur objectif : ils veulent frapper une communauté sur les mille fibres encore douloureuses qui la reliaient à son propre passé. Ils lancent contre elle une accusation globale de mensonge et d'escroquerie. » En assassinant la mémoire, les négationnistes ne font pas que meurtrir une fois de plus les rescapés et les familles des victimes, tuant ainsi les morts une seconde fois. Ils détruisent aussi l'idée même de vérité sans laquelle aucune vie en commun n'est possible pour l'humanité.

Raphaël Doridant



« UN MENSonge EST PLUS CONVAÏCANT
LORSQU'IL EST PRÉSENTÉ ENTRE DEUX
VÉRITÉS. »

XX Files

GÉNOCIDE DES TUTSIS UN NÉGATIONNISME FRANÇAIS

Si le négationnisme de la Shoah a été le fait d'individus isolés ou de réseaux d'extrême-droite, ainsi que du Front national jusque dans les années 2000, il n'en va pas de même du négationnisme du génocide des Tutsis, qui a été nourri, avant le rapport de la commission Duclert, par une grande partie de la classe politique et de l'appareil d'État français.

A la fin du printemps 1994, alors que le génocide n'est pas encore terminé, l'État français commence à diffuser un discours négationniste. Les propos du ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, à l'Assemblée nationale, le 18 mai 1994, avaient pourtant été clairs quant à la nature des événements : « Génocide [...] c'est bien de cela qu'il s'agit au Rwanda. Face à l'offensive du Front patriotique rwandais, les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à l'élimination systématique de la population tutsie, ce qui a entraîné la généralisation des massacres. »

Pourtant, dans les semaines suivantes, les dirigeants français se livrent à une dénaturation des faits en requalifiant l'extermination en cours. Désigner les victimes (la population tutsie) et les bourreaux (les troupes gouvernementales) rend en effet difficile de justifier l'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994), destinée d'abord à soutenir le gouvernement intérimaire rwandais et son armée, pour empêcher que le FPR ne s'empare de la totalité de Rwanda.

Dans *Libération*, le 16 juin 1994, Alain Juppé maintient le terme « génocide », mais en exonère les autorités rwandaises. Il en fait porter la responsabilité aux milices extrémistes hutues. Il faut attendre le rapport de la Mission d'information parlementaire (MIP) de 1998 pour que l'État rwandais soit décrit comme « l'ordonnateur du génocide » dans un document officiel, et 2009 pour qu'un communiqué du Quai d'Orsay reconnaisse qu'en 1994, il s'est produit un génocide, « celui des Tutsis du Rwanda ».

L'état-major des armées, pour sa part, fait délibérément disparaître le mot « génocide » des instructions concernant l'opération Turquoise. L'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, transmet certes, mi-juin, au ministre de la Défense François Léotard un dossier de présentation de Turquoise qui

contient une fiche datée du 15 juin indiquant que « [l]a guerre civile, réveillée par l'assassinat du président rwandais le 6 avril 1994, a eu pour conséquence un véritable génocide perpétré par certaines unités militaires rwandaises (garde présidentielle) et par les milices hutues à l'encontre de la minorité tutsie de la population ou de certains cadres hutus modérés. » Pourtant, dans sa « Directive particulière pour le général commandant l'opération Turquoise », datée du 17 juin 1994, le même Lanxade impose au général Lafourcade d'utiliser l'expression « massacres interethniques ». L'ordre d'opérations Turquoise mentionne quant à lui des « affrontements interethniques » dus à des éléments incontrôlés et non un génocide perpétré contre les Tutsis. Seul l'ordre d'opération n° 1 du général Lafourcade, daté du 25 juin, fait état d'un génocide des Tutsis, en reprenant mot pour mot les termes de la fiche du 15 juin.

L'attentat commis par le FPR ?

En plus de dénaturer les faits, les autorités françaises inversent les responsabilités du génocide en faisant du Front Patriotique Rwandais (FPR) l'auteur de l'attentat du 6 avril 1994, signal de déclenchement du génocide. En effet, si, le 18 mai 1994, à l'Assemblée nationale, Alain Juppé reconnaît bien le rôle des « troupes gouvernementales rwandaises » dans « l'élimination systématique de la population tutsie », il déclare aussi que c'est l'offensive du FPR d'octobre 1990 qui est à l'origine du génocide, ce qui est la position des autorités françaises. Les documents militaires mentionnent ainsi un génocide commis en représailles de l'assassinat d'Habyarimana. En 2012 encore, Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée en 1994, estime que le FPR serait « l'instigateur global » de ce qui

s'est passé au Rwanda. Cette insistance à vouloir mettre en cause le FPR repose sur l'accusation portée à son encontre d'avoir commis l'attentat du 6 avril 1994.

Malgré la force des éléments venant contredire cette hypothèse, nombre de responsables politiques continuent à attribuer l'attentat au FPR, ce qui donne lieu à des manipulations multiples de la part de l'État français. La première a lieu en plein génocide, quand, le 28 juin 1994, Paul Barril, ancien gendarme de l'Élysée, accuse le FPR d'une agression généralisée contre le Rwanda qui aurait débuté avec le meurtre d'Habyarimana. Il brandit ce qu'il prétend être la boîte noire de l'avion présidentiel... en fait un boîtier d'antenne radio-compas.

En 1998, la Mission d'information parlementaire déjoue à son tour une tentative de manipulation visant à faire porter la responsabilité de l'attentat au FPR. Après un examen minutieux, les députés réfutent ou mettent en doute les « preuves » présentées par le ministère de la Défense. Se fondant sur les documents militaires français, qui signalent que le FPR lance son offensive sur Kigali le 10 avril 1994, ils écartent définitivement l'argument selon lequel le FPR aurait procédé dès le 6 avril au matin à des mouvements de troupe pour être dans la capitale le 6 au soir, « ce qui aurait pu donner à penser qu'il connaissait le projet d'attentat contre l'avion présidentiel » (Rapport, Tome 1, p. 258). Analysant les photos de lance-missile qui lui ont été remises, la MIP est très claire : « la probabilité étant forte que le missile photographié n'ait pas été tiré, ce missile ne peut en aucune manière être considéré de façon fiable comme l'arme ayant abattu l'avion du Président Juvénal Habyarimana » (Rapport, Tome 1, p. 233). Les députés se montrent enfin dubitatifs quant à la véracité des interceptions de messages de victoire sur les fréquences du FPR. Avec raison : en 2009 le journaliste

Jean-François Dupaquier et la commission Mutsinzi, chargée d'enquêter sur l'attentat, démontreront qu'il s'agissait de faux messages fabriqués par les FAR, en retrouvant le transmetteur qui les avait reçus du lieutenant-colonel Nsengiyumva, ex-chef des services de renseignement militaire des FAR, et transcrits pour faire croire à d'authentiques interceptions des communications du FPR.

L'enquête Bruguière

En 1998, à l'issue des travaux de la MIP, rien n'était la thèse d'une responsabilité du FPR dans l'attentat. Pourtant, elle est martelée à l'opinion publique française par le biais d'une campagne médiatique organisée autour de l'enquête du juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière. Saisi en 1998, le magistrat conduit une instruction à charge contre le FPR. Le journaliste Pierre Péan est le premier à relayer le « travail » de Bruguière, dès 2000. A partir de cette date,

2005 *Noires fureurs, blancs menteurs*, qui paraît peu après *Rwanda. L'histoire secrète*, témoignage d'un ancien soldat du FPR, Abdul Joshua Ruzibiza. Celui-ci affirme être témoin oculaire de l'attentat, commis selon lui par un commando du FPR.

Les informations distillées laissent croire que Bruguière a abouti à une conclusion bâtie sur des preuves irréfutables. Mais à peine rendue publique, son ordonnance du 17 novembre 2006 commence à s'effriter. Le magistrat reprend en effet le scénario déjà réfuté par la MIP en 1998. Le seul apport de l'instruction – les témoignages recueillis par Bruguière lui permettant de reconstituer précisément les faits et gestes du commando – s'effondre à son tour lorsque son témoin-clé, Ruzibiza, modifie ses déclarations : il ne prétend plus être témoin direct des tirs, mais seulement avoir croisé le commando au moment de l'attentat, avant, en novembre 2008, de revenir complètement sur son témoignage, qu'il qualifie de « montage ».

Les successeurs de Bruguière, les juges Marc Trévidic et Philippe Coirre, puis Nathalie Poux, ordonnent une expertise balistique qui désigne le camp militaire de Kanombe, fief des officiers hutus extrémistes, comme origine des tirs. Cela ne suffit pas à mettre fin à une désinformation délibérée, venant de certains secteurs de l'État et relayée par des journalistes et des universitaires. Quelques semaines après la publication, en mars 2021, du rapport Duclert qui conclut, s'agissant du rôle de la France au Rwanda, à « un ensemble de responsabilités lourdes et accablantes », Charles Onana fait paraître *Enquêtes sur un attentat. Rwanda, 6 avril 1994*.

Le renversement de l'accusation de génocide

Ces responsables français acharnés à incriminer le FPR pour l'attentat du 6 avril n'ont en outre eu de cesse de mettre sur le même plan les crimes de guerre du FPR et le génocide des Tutsis. L'ordre d'opérations Turquoise du 22 juin 1994 indique ainsi : « Bien que la situation soit moins bien connue dans sa zone, il semble que le FPR

se soit également livré à des exécutions sommaires et à des actions "d'épuration" à l'encontre des Hutus. Plusieurs centaines de milliers de personnes d'ethnies hutue et tutsie ont été exterminées [...] ». La mention de l'extermination de personnes d'« ethnie hutue » juste après celle des « actions d'épuration » qu'auraient menées le FPR à l'encontre des Hutus laisse entendre que le FPR s'est livré à des massacres mis sur le même plan que ceux commis par les autorités rwandaises à l'encontre des Tutsis. Cette accusation trouve un écho sous la plume d'Alain Juppé qui accredit la thèse du « double génocide » lorsqu'il écrit le 16 juin 1994 dans *Libération* : « la France [...] exige que les responsables de ces génocides soient jugés ».

François Mitterrand reprend ce pluriel significatif en novembre 1994, dans la version écrite de son discours au sommet franco-africain de Biarritz, Dominique de Villepin, en 2003 sur RFI, l'ancien ministre de la Coopération Bernard Debré, dans son livre de 2006, *La véritable histoire des génocides rwandais*. Après avoir tenté de faire passer les crimes commis par le FPR au Rwanda pour un « génocide », certains responsables français paraissent vouloir déplacer temporellement et géographiquement l'accusation de « double génocide ». En 2012, Hubert Védrine reprend l'accusation, cette fois concernant les Hutus tués lors des deux guerres du Congo. Réagissant au rapport d'expertise sur l'attentat du 6 avril 1994, l'ancien secrétaire général de l'Élysée accuse à mots couverts Paul Kagame d'être le principal responsable d'un « génocide » au Congo, en prétendant s'appuyer sur le « rapport Mapping » du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU.

Après avoir loué le « travail » de Pierre Péan, Hubert Védrine cautionne aujourd'hui celui de ses successeurs. En 2020, lors d'un colloque organisé au Sénat, ce véritable protecteur des arts et lettres négationnistes a présidé une table ronde où intervenaient Charles Onana et Judi Rever. Nécessaire, en 1994, pour justifier la poursuite du soutien aux autorités génocidaires, le négationnisme est aujourd'hui le dernier écran de fumée pour tenter de masquer la complicité de l'État français dans le génocide des Tutsis.



maints ouvrages et articles cherchent à démontrer la culpabilité du FPR dans l'assassinat de Habyarimana, et donc dans le déclenchement des massacres (dans une logique fallacieuse voulant faire de l'attentat la cause de l'extermination des Tutsis et non le signal de déclenchement d'un génocide préparé de longue date). En 2004, à l'approche de la dixième commémoration, Péan est rejoint par Stephen Smith, dans *Le Monde*, et Charles Onana. Péan publie en

A LIRE DE L'HUILE SUR LE FEU

Le prochain Dossier Noir co-édité par l'association Survie sort en librairie le 17 mai et revient sur une décennie de « guerre contre le terrorisme » de la France en Afrique.

Pour l'auteur Raphaël Granvaud, comme pour beaucoup de militant·e·s de Survie, la construction d'un savoir critique a pour objectif de nourrir le mouvement social et de combattre le néocolonialisme français dans toutes ses dimensions : la Françafrique. Il suffit de lire les premières pages de cet ouvrage pour en percevoir les qualités : une analyse qui s'appuie sur une connaissance nourrie par des années de recherches approfondies, un véritable soin porté à la rigueur de l'argumentaire, et une volonté pédagogique de rendre accessible ce savoir pour en tirer des conséquences politiques.

Que fait l'armée : suite

Cela fait en effet plus de vingt ans que Raphaël Granvaud développe une fine expertise sur la question de savoir : *Que fait l'armée française en Afrique ?* C'est d'ailleurs le titre de son premier ouvrage paru en 2009. Il avait alors pu analyser les évolutions théoriques et les stratégies mises en place par l'armée française après la fin de la guerre froide pour tenter de relégitimer la présence militaire française en Afrique : développement des capacités africaines, multilatéralisme et orientation régionale plus large. Autant de réformes souvent plus cosmétiques que réellement pratiques. Depuis, s'il a porté son travail sur *Areva en Afrique* (2012) puis sur *L'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara* (2018), Raphaël Granvaud n'a jamais cessé de scruter les évolutions de la présence de l'armée française sur le continent africain, ses justifications théoriques et surtout ses conséquences pratiques sur les populations et les États concernés par cette politique impériale, France incluse. Une ébauche du travail effectué ici était déjà parue en condensé dans un des chapitres de *L'Empire qui ne veut pas mourir, une histoire de la Françafrique*, édité en 2021. Avec *De*



l'huile sur le feu, la France et la guerre contre le terrorisme en Afrique, il s'agit de documenter, d'analyser et de combattre la principale forme prise par l'ingérence française en Afrique ces 15 dernières années.

En effet, à partir de 2009, secrètement d'abord, puis massivement à partir de 2013 avec l'opération Serval au Mali, transformée en Barkhane l'année suivante en s'étendant à 5 pays sahéliens, l'armée française s'est déployée au Sahel au nom de la « guerre contre le terrorisme », devenue la principale justification du dispositif militaire français en Afrique. Barkhane est d'ailleurs le plus long et le plus important déploiement de l'armée française depuis la guerre d'Algérie. Raphaël Granvaud aborde la genèse de l'adhésion de la France à l'idéologie de la « Guerre contre le terrorisme », au moment même où les États-Unis en abandonnent la rhétorique (pas la pratique). Puis il démontre point par point en quoi l'ingérence française dans la région a produit des effets contraires aux objectifs recherchés.

Une stratégie contre-productive

En effet, la stratégie française, uniquement sécuritaire, s'est révélée rapidement contre-productive car la situation n'a cessé de se dégrader : progression géographique des groupes djihadistes, multiplications des victimes civiles, etc. Les modalités des interventions françaises et leurs effets concrets sont particulièrement étudiés : les assassinats ciblés, l'utilisation de drones armés, les bavures systématiquement niées, la réhabilitation de la contre-insurrection, le recours à des milices communautaires, l'instrumentalisation de l'aide au développement et un soutien aux pires régimes sous couvert de lutte contre le terrorisme.

La question des effets de la « guerre contre le terrorisme » sur les États africains alliés de la France est aussi posée. En imposant une logique de résolution des conflits essentiellement militaire et sécuritaire, la France a renforcé le pouvoir et l'importance politique des militaires des pays du Sahel. Et l'échec de cette stratégie imposée

de manière paternaliste aux États de la région, a eu pour effet de dresser les peuples contre l'ingérence étrangère. Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, des militaires putschistes se sont ainsi imposés, profitant de la disgrâce des régimes civils. Une part grandissante des populations de ces pays touchés par les crises à répétition, ont en effet jugé les pouvoirs en place corrompus, incapables d'apporter des réponses à l'insécurité et d'abord soumis aux intérêts des Occidentaux, particulièrement ceux de l'ancienne puissance coloniale.

Un paternalisme incurable

L'ouvrage montre aussi comment l'arrogance et le paternalisme incurable des autorités françaises ont eu pour effet de précipiter les ruptures avec les régimes putschistes comme avec les populations de la région. On pense notamment à la déclaration d'Emmanuel Macron en septembre 2021 : « Ce qu'a dit le Premier ministre malien est inadmissible. C'est une honte. Et ça déshonore ce qui n'est même pas un gouvernement ». Abdoulaye Maïga venait, à la tribune de l'ONU, de déplorer l'absence de consultation et la décision unilatérale française de se retirer du nord du Mali, et surtout ouvrait la voie à la recherche d'autres partenaires. L'intransigeance de la France à l'égard des autorités maliennes paraissait d'autant plus insupportable que le président français se montrait bien plus accommodant à l'égard de la succession dynastique qui avait lieu au Tchad, alors même que les manifestations de l'opposition démocratique étaient réprimées dans le sang. Le rejet de la politique africaine de la France est ainsi vite devenu un carburant très efficace pour mobiliser les citoyen-ne-s africain-e-s qui veulent en finir avec les mécanismes de domi-

nation néocoloniaux comme la tutelle militaire, le franc CFA ou l'ingérence politique.

Malgré ces constats, l'intervention française au Sahel est présentée comme « exemplaire » par les autorités françaises : ni erreur, ni faute, ni crime, ni ingérence. L'opération Barkhane aurait été « un succès » de bout en bout. Ce refrain, repris par tous les ministres et présidents successifs, est assorti d'une grossière réécriture de l'histoire : ce n'est qu'après le départ des troupes françaises du Sahel que les groupes djihadistes auraient repris du poil de la bête. Entre 2013 (début de l'opération Serval) et 2023 (retrait du Niger), les groupes islamistes armés n'ont pourtant pas attendu le retrait des militaires français pour étendre considérablement leur implantation.

Déni persistant

Loin d'en tirer les leçons, les autorités politiques et militaires françaises imputent l'aggravation de la situation à tous les autres acteurs de la « résolution » de la crise : les « partenaires » européens et africains, les Nations Unies, les puissances rivales, les manœuvres informationnelles russes, etc. À les écouter, tout le monde porte une part de responsabilité à l'exception de l'acteur principal de cette guerre. D'ailleurs, si ces événements ont remis en débat l'avenir de tout le dispositif militaire de la France en Afrique, les débats sur la loi de programmation militaire 2024-2030 ont été sans ambiguïté. Si « les forces de présence française en Afrique doivent évoluer, car elles cristallisent aujourd'hui une partie du sentiment antifrançais sur le continent », écrivent les députés, il n'est pas question de renoncer à mener des opérations extérieures : « Les forces prépositionnées [...] restent fondamentales pour maintenir notre capacité de



projection militaire. » Pas question non plus de « remettre en cause entièrement notre présence militaire en Afrique et, par extension, notre influence sur le continent », estiment les parlementaires.

Une appréciation que les citoyen-ne-s africain-e-s n'entendent pourtant plus tolérer.

Patrice Garesio

Raphaël Granvaud, *De l'huile sur le feu. La France et la guerre contre le terrorisme en Afrique*, Lux, mai 2024, 392 p. 22 €.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

☐ OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS

France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.